

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3528

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas - Feyzin - Caluire et Cuire

objet : Conseils d'administration des collèges René Cassin et Frédéric Mistral et commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal - Désignation de représentants du Conseil

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

**Rapporteur : Monsieur Plazzi**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

**Absents excusés :** MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

**Absents non excusés :** MM. Barge, Claisse, Muet.

**Conseil de communauté du 18 février 2013****Délibération n° 2013-3528**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Corbas - Feyzin - Caluire et Cuire

objet : **Conseils d'administration des collèges René Cassin et Frédéric Mistral et commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal - Désignation de représentants du Conseil**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application des articles R 421-14, R 421-16, R 421-17, R 421-33, D 422-12, D 422-14 et D 422-27 du code de l'éducation, la Communauté urbaine de Lyon est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant au sein des conseils d'administration des lycées et collèges publics situés sur son territoire ainsi qu'au sein des conseils d'administration des établissements régionaux d'enseignement adapté.

Par délibération n° 2007-4281 du 9 juillet 2007, le Conseil a approuvé le changement de statut de la Cité scolaire Elie Vignal qui devient une annexe du lycée Saint Exupéry (Lyon 4°) et le principe de son transfert à la Région. Ce changement est effectif depuis la rentrée scolaire 2007-2008, ce qui implique une modification de son fonctionnement jusqu'alors aligné sur celui des établissements publics locaux d'enseignement. La convention relative au transfert à la Région définit la représentation de la Communauté urbaine au sein de la commission d'établissement spécifique à la Cité scolaire Elie Vignal.

Les articles R 421-17, R 421-33 et D 422-29 du code de l'éducation prévoient que lorsqu'un représentant titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, ou en cas de décès, de démission ou d'empêchement définitif, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire et de son suppléant.

Monsieur Yves Blein a démissionné de ses fonctions de Conseiller communautaire le 29 novembre 2012.

Il avait été désigné, par délibération n° 2008-0103 du Conseil du 9 juin 2008, pour siéger au sein des établissements suivants :

- collège René Cassin à Corbas : messieurs Paul Coste (titulaire) et Yves Blein (suppléant),
- collège Frédéric Mistral à Feyzin : messieurs Yves Blein (titulaire) et Paul Coste (suppléant),
- Cité scolaire Elie Vignal à Caluire et Cuire : messieurs Pierre Ferraro (titulaire), Marc Grivel (titulaire) et Yves Blein (titulaire).

Afin de pourvoir à la vacance de ces postes, il est proposé au Conseil de communauté de procéder aux désignations correspondantes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

#### **DELIBERE**

**1° - Décide** de procéder au maintien, pour la durée du mandat en cours, des élus désignés par délibération n° 2008-0103 du Conseil de communauté du 9 juin 2008 au sein des conseils d'administration et commission d'établissement des collèges et lycées publics ci-dessus et non réputés démissionnaires à ce jour.

**2° - Désigne**, pour la durée du mandat en cours :

a) - madame Murielle Laurent en tant que représentante suppléante de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration du collège René Cassin à Corbas,

b) - madame Murielle Laurent en tant que représentante titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège Frédéric Mistral à Feyzin,

c) - madame Murielle Laurent en tant que représentante titulaire de la Communauté urbaine au sein de la commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal à Caluire et Cuire.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.**